

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2017**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation : 01/09/2017

Présents à la séance : 11
Date d'affichage : 15/09/2017

Présents : MM BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, FORAS Annie, BARBIER Jean-Claude, JOUFFROY Brigitte, LAURENT Daniel, CHAUVIN Yves, COMTE Elodie, Mr RIVATTON Xavier, CLEMENT Colette.

Absents et excusés : Mr POLY Bernard donne procuration à Mr BRETIN Christian.
Mme BEAUDART Clémence donne procuration à Mme COLONAZET Nathalie.
Mr PUTIN Dominique donne procuration à Mr ROUX Philippe.
Mme PIDOUX Valérie donne procuration à Mme FORAS Annie.

Secrétaire : Mr RIVATTON Xavier.

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative aux crédits votés chapitre 023 du budget communal,
- Désignation d'un représentant à la commission CLECT.

1/ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 juin et 30 juin 2017 :

Conseil Municipal du 28 juin 2017 :

Le compte rendu du 28 juin est adopté par 12 voix pour et 3 abstentions.

Conseil Municipal du 30 juin 2017 :

Le compte rendu du 30 juin est adopté à l'unanimité des présents.

2/Délibération pour approuver le rapport de l'enquêteur public relatif au chemin rural « Les Condamines » et pour céder ce chemin rural désaffecté à Mr CARON :

Mr Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Il rappelle que par la délibération en date du 16 février 2017, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité des membres présents la désaffectation d'un ancien chemin rural d'environ 60 mètres et desservant la parcelle ZB 7 de Mr Gaël Caron.

Ce chemin correspond à l'ancienne route qui conduisait à l'EHPAD de Bian avant la mise en œuvre de la déviation de Cousance en septembre 1990.

Une enquête d'utilité publique s'est déroulée du 23 mai 2017 au 6 juin 2017 soit 15 jours.

Cette enquête a été effectuée par Mr Alain Frère, commissaire enquêteur.

La publicité en terme d'annonce légale à travers la presse, l'organisation de l'enquête et l'affichage ont été correctement effectués.

Dans ce cadre 2 permanences ont été organisées par le commissaire enquêteur :

- Le mardi 23 mai 2017 de 10h à 12h,
- Le mardi 6 juin 2017 de 14h à 16h.

Aucune personne ne s'est présentée.

Synthétiquement les conclusions du commissaire enquêteur sont les suivantes :

- l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux intérêts de la commune.
- aucune opposition au projet ne s'est fait jour.
- le projet permettra à la commune de céder un terrain qu'elle n'utilise plus et qu'elle n'aura plus à entretenir.
- le projet sera favorable aux deux parties.

« Nous soussigné Alain Frère, Commissaire enquêteur, avons l'honneur d'émettre un avis favorable au projet de déclassement de chemin rural lieu-dit "Les Condamines".

Cet avis est assujéti à une clause de servitude (passage des conduites d'eau potable alimentant la commune) qui sera signifiée à l'acquéreur et devra figurer dans l'intérêt des parties sur l'acte notarié concrétisant la cession vente. »

Suite à cette enquête favorable notre commune doit délibérer pour :

- approuver les conclusions du commissaire enquêteur,
- déclasser définitivement ce chemin rural,
- le classer dans le domaine privé,
- procéder à la vente à Mr Gaël Caron au prix négocié de 0,50 € le mètre carré.

Tous les frais relatifs à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte les conclusions du commissaire enquêteur, accepte de déclasser définitivement ce chemin rural, accepte de le classer dans le domaine privé et accepte de le vendre à Mr Gaël Caron au prix de 0,50 € le m2.

3/ Délibération portant sur un nouveau contrat de partenariat avec le Crédit Agricole concernant les nouveaux-nés :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Situation actuelle

Aujourd'hui la municipalité de Cousance offre la somme de 20 € à tout nouveau-né cousançois à travers l'ouverture d'un livret A au Crédit Agricole de Cousance.

- Un courrier envoyé aux parents les félicite et les invite à prendre contact avec la mairie pour leur communiquer les conditions de versement.

La procédure est la suivante :

- 1/ Tout d'abord les parents doivent venir à la mairie,
- 2/ Ensuite les parents doivent se rendre au Crédit Agricole de Cousance,
- 3/ Et enfin les parents doivent revenir à la mairie munis du RIB du livret A du nouveau-né.

Ce dispositif est assez lourd car il est long et génère beaucoup de navettes.

Situation future

Le Crédit Agricole de Franche-Comté souhaite dorénavant établir un partenariat avec l'ensemble des communes franc-comtoises à travers une offre attractive et simple :

- Par la suppression des navettes.
- Par un abondement de 15 € versé par le Crédit Agricole à la somme offerte par la commune qui est de 20 € soit 35 € en tout.
- La gestion administrative de l'opération se déroule entre la mairie et le Crédit Agricole uniquement.
- La mairie envoie un courrier de félicitations aux parents leur annonçant le versement de la commune (20 €) et celui du Crédit Agricole (15 €).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte le nouveau contrat de partenariat entre notre commune et le Crédit Agricole.

4/ Délibération sur l'arrêt du projet PLU :

Préalablement à l'objet de la délibération Monsieur Christian Bretin, le Maire tient à présenter aux élus tout un ensemble d'événements à travers des réunions qui se sont déroulées depuis avril 2014.

- Avril 2014 : Constitution d'un groupe de travail dédié au PLU composé des élus suivants : Philippe Roux, Yves Chauvin, Brigitte Jouffroy, Xavier Rivatton, Bernard Poly, Clémence Beudart. Il convient de noter que Dominique Putin élu municipal a pris part quasiment à l'ensemble des réunions. Ce groupe s'est réuni à 8 reprises avec souvent la participation d'un collaborateur du bureau d'études Topos.
- 17 septembre 2015 : réunion avec les personnes publiques associées,
- 28 septembre 2015 : réunion d'information aux élus municipaux,
- 3 décembre 2015 : réunion publique à la Grenette,
- 26 mai 2016 : débat au Conseil Municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- 22 novembre 2016 : réunion publique à la Grenette,
- 6 avril 2017 : réunion avec les personnes publiques associées,
- 2 juin 2017 : réunion complémentaire avec les personnes publiques associées au SCOT à Lons-le-Saunier,
- 23 août 2017 : invitation aux élus pour disposer du cadastre des plans et nous concerter sur les remarques formulées avant le Conseil Municipal du 8 septembre 2017 qui délibérera sur la clôture du PLU.

Mr Philippe ROUX, Adjoint propose de délibérer en faveur de l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Plusieurs remarques sont formulées par quelques élus et qui sont les suivantes :

- L'emplacement réservé en rouge ER1 doit rester un chemin piéton : il permet de relier la rue de Saint Julien à la route de Louhans.
- Le cimetière ainsi que le Verger du Revermont ne devront pas être identifiés comme terrains constructibles.
- Des terres agricoles proches de Coulemaches devront être préservées compte tenu de la très grande proximité de la nappe phréatique.

Compte tenu de ces éléments l'arrêt du PLU n'a pas été mis en délibération.

Ces modifications souhaitées seront portées à la connaissance du cabinet Topos afin que lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal l'arrêt du PLU puisse théoriquement se délibérer favorablement.

5/ Délibération pour l'acquisition à l'euro symbolique par notre commune de plusieurs parcelles d'une surface globale de 194 m² auprès de l'indivision Jacob :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente ce dossier.

La SCI La Plaine souhaite vendre à Mr et Mme Anthony Lazzaroni une parcelle cadastrée A 1443 de 1968 m². Pour ne pas avoir à constituer une servitude de passage auprès de l'indivision Jacob, il convient que notre commune reprenne cet ensemble foncier d'une superficie de 194 m²



Afin de simplifier cette procédure, Mme Jacob souhaite céder cet ensemble de parcelles à notre commune à l'euro symbolique à travers un courrier qu'elle a rédigé le 29 juin 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte l'acquisition à l'euro symbolique de cet ensemble de parcelles auprès de l'indivision Jacob.

6/ Délibération pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales Grande Rue et Rue de la Gare :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente ce dossier.

Dans le cadre des travaux liés au dossier « Cap à l'Ouest » et aussi ceux du futur aménagement de l'entrée Nord de Cousance, des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées seront à envisager.

Monsieur le Maire précise que ces réseaux sont anciens, très souvent défectueux affectés par du plomb très souvent, et qu'il convient de procéder à leur remplacement.

Ce vaste chantier s'impose car la réfection des chaussées et de leurs aménagements concernant la rue de la Gare et la Grande Rue à partir des premières habitations de l'entrée Nord jusqu'au carrefour de la gare vont se mettre en œuvre à partir de l'année 2018.

Le Maire signale qu'une réfection concomitante des 3 réseaux permet de réaliser des économies substantielles : une seule tranchée permet d'inclure les 3 réseaux.

Le groupe ABCD Géomètres Expert qui a déjà obtenu la maîtrise d'œuvre pour la première partie du chantier concernant l'aménagement de l'ex-champ de Foire et du pourtour du gymnase, candidate à la maîtrise d'œuvre pour ces travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'eaux pluviales et usées.

Compte tenu de la qualité des prestations fournies jusqu'à présent par ABCD d'une part et par ses propositions tarifaires intéressantes d'autre part, Monsieur le Maire propose un contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupe ABCD Géomètres Experts.

Le coût de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réseaux s'élève à 12 835 € HT pour une estimation prévisionnelle des travaux de 587 000 €. Les différentes aides prévisionnelles que la commune est en droit d'attendre s'élèvent à 229 200 €. Le Maire signale aux élus que la mission de maîtrise d'œuvre devrait théoriquement bénéficier d'une aide de 50 % environ.

Le Conseil Municipal à 10 voix pour et 5 abstentions accepte la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eau potable, d'eaux usées et pluviales Grande Rue et Rue de la Gare.

7/ Délibération pour recevoir une somme forfaitaire de l'équipe de l'animation pastorale en contre-partie d'un service rendu :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

L'équipe locale d'animation pastorale souhaite mettre en place le ramassage de papiers sur Cousance et le secteur.

L'objectif est d'aider à financer les malades cancéreux qui souhaitent se rendre en pèlerinage à Lourdes en vendant les papiers récoltés à leur profit pour diminuer leur frais.

Notre municipalité leur propose une cellule sous la salle de la Grenette.

L'équipe pastorale gère de façon autonome la récolte de papier à travers de la communication et d'une permanence hebdomadaire en principe le samedi matin.

Une fois par an environ, lorsque le local est plein, un salarié technique de la commune transporte les papiers auprès d'Oasis par l'intermédiaire du camion communal.

Le tarif proposé par la commune auprès de l'équipe d'animation pastorale pour l'ensemble des prestations que sont la location et le transport est de 80 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte de recevoir une somme forfaitaire de 80 € de la part de l'équipe d'animation pastorale.

8/ Délibération rapport annuel d'activité du SYDOM :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Le SYDOM du Jura (Syndicat des Ordures Ménagères) élabore annuellement le bilan de l'année écoulée.

Le Maire présente aux élus différents éléments qui ont marqué l'année 2016 concernant l'activité du SYDOM.

Tout d'abord les flux et leur mode de traitement :

- Les bacs gris représentent 49 732 tonnes soit 184 kgs par habitant,
- Les bacs bleus représentent 14 499 tonnes soit 54 kgs par habitant,
- Les déchetteries hors gravats représentent 50 559 tonnes soit 188 kgs par habitant,
- Les papiers liés aux apports volontaires représentent 1 672 tonnes,
- Le verre représente 11 163 tonnes soit 41 kgs par habitant.

La collecte à travers les adhérents du SYDOM du Jura :

7 structures constituées par des Syndicats Intercommunaux de traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) et des Communautés de Communes sont réparties sur le département du Jura dont la population est de 269 789 habitants :

- Le SICTOM de la zone de Dole,
- Le SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier,
- La Communauté de Communes du Pays des Lacs,
- Le SICTOM du Haut Jura,
- La Communauté de Communes du Pays de Salins les Bains,
- La Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy,
- Le SICTOM de la région de Champagnole.

Les installations du SYDOM du Jura :

Le centre de traitement est basé à Lons-le-Saunier. Il est alimenté par des stations de transfert qui sont les suivantes : Brevans, Morbier, Saint-Claude, Poligny et Champagnole.

Les déchetteries

Elles sont au nombre de 35. Les Cousançois sont concernés par celles de Saint-Amour et Beaufort. Le Maire rappelle que cette dernière fera l'objet d'une migration visant à une adaptation pour un meilleur tri d'une part et à une meilleure sécurisation de son futur site d'autre part.

Bilan des déchetteries 2016

Recyclage : les bois, ferrailles, cartons, papiers, plâtres et plastiques sont recyclés et représentent 33 % du tonnage total.

Compostage : les déchets verts sont compostés et représentent 45 % du tonnage total.

Stockage : le tout-venant est stocké et représente 22 % du tonnage total.

Ce sont en tout 50 611 tonnes de déchets qui ont été déposées dans les déchetteries en 2016.

Le budget du SYDOM du Jura

Le Fonctionnement

Dépenses : 17 412 728 €

Dont 44 % représenté par le coût du traitement.

Recettes : 17 755 561 €

Dont 52 % représenté par les cotisations des adhérents.

Les investissements

Dépenses : 6 729 987 €

Dont 33 % représentant le capital des emprunts.

Recettes : 6 195 233 €

Dont 48,3 % d'excédent reporté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le rapport annuel d'activités du SYDOM de l'année 2016.

9/ Délibération sur le rapport de la qualité de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente aux élus les deux rapports présentant pour l'année 2016 les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

La commune organise intégralement le service d'eau potable en régie pour une population desservie de 1 318 habitants.

Les prestations assurées dans le cadre de ce service sont les suivantes :

- L'eau est pompée puis traitée, diffusée ensuite et facturée enfin.
- La commune effectue les mises en service des branchements, entretient les ouvrages et renouvelle les canalisations.

Ressources en eau

Nappe phréatique "En Lune"

Prélèvement 2015 : 165 775 m³

Prélèvement 2016 : 151 262 m³ (- 8,75 %) dont 25 726 m³ vendus à la commune de Cuisia.

Nombre d'abonnements domestiques

2015 : 671

2016 : 672

Volume mis en distribution et vendu

2015 : 101 444 m³

2016 : 92 451 m³

Soit en 2016 une consommation moyenne par abonné domestique de 138 m³ par an.

Longueur du réseau : 22 kms

Fixation des tarifs en vigueur

- Le conseil municipal vote le tarif du service.
- La délibération qui a fixé le tarif en vigueur a été prise le 30 novembre 2015.
- Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
- Le service est non assujetti à la TVA.

Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

Une partie fixe constituée par la location des compteurs,

Une partie proportionnelle constituée :

- par le prix du m³ d'eau soit 1 € / m³ actuellement,
- la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,
- la redevance de pollution domestique.

Recettes d'exploitation de la collectivité

2015 : 106 723,76 €

2016 : 139 918,43 € (+ 33 194,67 €)

Performance du réseau

Rendement du réseau

2015 : 61,19 %

2016 : 62,50 %

Indice linéaire de perte en réseau : m³/km/jour7,3 m³ soit 160 m³ sur la totalité du réseau**Branchements plomb :**

Pourcentage des branchements plomb restant qui devront être supprimés : 48 %

Etat de la dette : 0 €**Synthèse sur la qualité de l'eau établie par l'ARS :**

- Une bonne qualité microbiologique,
- Une turbidité faible,
- Des taux de chlore régulièrement élevés,
- Des teneurs en substances toxiques et indésirables conformes et respectant les limites de qualité,
- Une dureté très élevée (eau très calcaire),
- L'efficacité des traitements en place est satisfaisant, le niveau de chlore devra être toutefois réduit.

Rapport sur la qualité et le prix de l'assainissement

La commune organise intégralement le service d'assainissement en régie pour une population desservie de 1 318 habitants.

Les prestations assurées dans le cadre de ce service sont les suivantes :

- La commune gère techniquement et administrativement la station d'épuration, sous l'angle de la mise en service des raccordements et de l'entretien de l'ensemble des ouvrages. Elle facture aux abonnés la redevance d'assainissement qui est strictement proportionnelle au volume d'eau consommée.

Le Maire rappelle que les communes de Digna, Cuisia et Chevreaux adhèrent à notre système d'assainissement.

Nombre d'abonnements :

2015 : 614

2016 : 622

Volumes :2015 : 67 039 m³2016 : 62 477 m³**Longueur du réseau** : 14 kms**Prix du service de l'assainissement :**

Ce service comprend une partie proportionnelle au mètre cube d'eau rejetée actuellement 1,05 €/m³ et la redevance de modernisation des réseaux de collecte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le rapport sur l'eau et le rapport sur l'assainissement de l'année 2016.

10/ Informations sur le schéma directeur de l'eau et ses conséquences :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Notre commune a mandaté la société VERDI Ingénierie afin de réaliser un schéma directeur de son système d'alimentation en eau potable.

Cette étude a pour objectif de :

- Réaliser un état des lieux,
- Connaître parfaitement l'état des outils de production et distribution actuels,
- Essayer de réduire au maximum le volume de perte en eau,
- Déterminer précisément les besoins actuels et futurs.

Cette étude permet d'aboutir à l'établissement d'un programme de travaux définissant l'ensemble des actions menées sur des échéances de court à moyen terme.

L'intérêt de ces travaux étant pour notre commune de se doter d'un réseau performant et cohérent avec l'urbanisation et la démographie future.

En synthèse le schéma directeur d'alimentation en eau potable met en lumière des travaux qui devront se réaliser :

- Sur le réseau,
- Sur les ouvrages.

Travaux à effectuer sur le réseau :

- Supprimer les 325 branchements plomb,
- Renouveler 6 compteurs abonnés antérieurs à 2000,
- Renouveler et renforcer la canalisation du haut service depuis le réservoir jusqu'au n°8 Grande Rue soit 1 045 ml,
- Renforcer le bouclage entre la rue des Ecoles et la Grande Rue par la Venelle soit 55 ml,
- Renouveler et renforcer toute la canalisation de la rue de la Gare,
- Renouveler et renforcer la canalisation depuis le réservoir jusqu'à la station de pompage soit 1 220 ml,
- Programmer le renouvellement annuel des réseaux vétustes soit 360 mètres par an.

Travaux à effectuer sur les ouvrages :

- Etanchéiser le fossé de la RD 2 sur les 400 mètres qui longent la limite Nord de protection du périmètre rapproché,
- Clôturer les périmètres de protection immédiats et verrouiller leur accès,
- Remettre en état la station de traitement,
- Renouveler les 2 compteurs du réservoir,
- Refaire l'étanchéité des 2 cuves du réservoir.

Tout ou partie des travaux désignés ci-dessus devront à court et moyen terme se réaliser.

Des aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental sont heureusement envisagées.

Ce grand dossier fera l'objet prochainement de plusieurs réunions au sein des commissions afin de définir les perspectives techniques et financières qu'il conviendra de mettre en œuvre.

11/ Délibération changement poste Thomas Moreno Lopez , Madeline Thielland et Floriane Prost à compter du 1^{er} octobre :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Notre Agence Postale Communale va basculer au 1^{er} octobre 2017 en gestion intercommunale "Porte du Jura". Cette migration ne doit théoriquement pas altérer la qualité du service et les plages horaires à destination des usagers. La gestion financière de l'Agence Postale n'affectera plus le budget communal mais celui de Porte du Jura.

Actuellement l'accueil est assuré à hauteur de moitié par Madeline Thielland et Thomas Moreno Lopez (soit 12 heures chacun). Le ménage est effectué par Mme Floriane Prost.

La Communauté de Communes s'engage à rembourser à la commune toutes les charges se rapportant à l'APC durant le mois d'octobre 2017, le temps de recruter et de former du personnel.

A compter du 1^{er} novembre 2017, il convient pour Thomas de supprimer son poste d'Adjoint Administratif afin qu'il reprenne son poste d'Adjoint Technique à temps plein au sein de la commune.

A compter du 1^{er} novembre 2017, il convient de supprimer complètement le poste d'Adjoint Administratif de Madeline.

Il convient également de supprimer le poste d'Adjoint Technique de Floriane à hauteur de 2h15 et de maintenir son poste pour 1h hebdomadaire de ménage à la bibliothèque.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte ces changements de poste pour Mr Thomas Moreno Lopez, Madeline Thielland et Floriane Prost à compter du 1^{er} novembre 2017.

12/ Délibération remplacement de la bibliothécaire durant ses congés :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Claude Goudot actuellement Adjoint du Patrimoine sera indisponible du 7 au 25 octobre 2017 :

- Nous devons recruter une remplaçante pour palier l'absence de Claude Goudot.
- C'est Dominique Duthion domiciliée à DIGNA qui assurera la mission de Claude Goudot pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures à savoir le mercredi après-midi et le samedi matin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de créer un poste du 7 au 25 octobre 2017 pour palier le remplacement de Mme Claude Goudot.

13/ Délibération pour l'acceptation d'un legs de 1 000 € de la feuée Léonne P. au profit de l'entretien du cimetière et du monument aux morts de Cousance :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Mme Léonne Andréa Jeanne Perciot née à Cousance le 17 août 1918 décédée à Lons le Saunier le 28 février 2017 a au terme de son testament holographe rédigé à Cousance le 10 janvier 2002 institué pour légataire particulier de la somme de 1 000 € pour l'entretien du cimetière de Cousance et du monument aux morts de Cousance. Ce testament a été déposé auprès de l'étude de Maître Jean-Marie PROST notaire à Lons le Saunier. Nous devons statuer sur l'acceptation dudit legs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le legs de 1 000 € qui est fait à la commune de Cousance pour l'entretien du cimetière et du monument aux morts de Cousance.

14/ Délibération admissions en non-valeur de créances irrécouvrables :

Madame Nathalie Colonozet, adjointe, présente aux élus des créances devenues aujourd'hui irrécouvrables et qu'il convient d'admettre en non-valeur.

| | | |
|-----------|----------|-----------------------|
| Dossier 1 | 56,36 € | Dettes année 2013 |
| Dossier 2 | 87,73 € | Dettes 2014-2015-2016 |
| Dossier 3 | 110,36 € | Dettes 2015-2016 |

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour et 1 abstention les admissions en non-valeur proposées par le Trésorier pour un montant total de 254,45 €.

15/ Délibération encaissement chèque sinistre toilettes publiques place de la Gare :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier.

Les toilettes publiques de la Place de la Gare ont connu un sinistre au niveau de la toiture et du chéneau (un bus a percuté le bâtiment), notre assureur la SMACL nous rembourse le changement d'une partie de la toiture et de chéneau sans franchise, soit la somme de 336 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte d'encaisser le chèque de l'assurance SMACL, d'un montant de 336 €.

16/ Désignation d'un représentant à la commission CLECT :

Monsieur Christian Bretin, le Maire présente le dossier et propose sa candidature.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne Mr Bretin Christian comme représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la Communauté de Communes Porte du Jura.

17/ Décision modificative au budget communal :

Monsieur Christian Bretin, le Maire informe les élus que l'extension d'éclairage public Rue des Marres a été réglée au compte 238 et qu'il convient d'ouvrir des crédits étant donné que cela avait été prévu à un autre article du budget.

Aujourd'hui, il convient d'abonder le compte 238 et pour ce faire il convient de délibérer.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents d'effectuer une décision modificative pour le règlement de l'extension de l'éclairage public Rue des Marres pour un montant de 3 400 €.

18/ Divers et dernières minutes :

- *Prodessa* : un courrier a été adressé aux Cousançoises et aux Cousançois de 65 ans et plus pour proposer des activités gratuites animées par le Pôle de Prévention et Animation Prodessa. Ces deux ateliers de prévention destinés aux seniors cousançois sont conçus et seront animés dans une logique de réponse globale à leur besoin d'accompagnement au bien-veillir.
Une réunion est prévue le mercredi 27 septembre 2017 à 15 h 00 à la Grenette.
- *Résidence personnes âgées* : le permis de construire est accepté. Les travaux doivent débuter avant la fin de cette année.
- *Maison d'Assistantes Maternelles* : c'est un projet co-financé par la Communauté de Communes Porte du Jura et notre commune, qui va se réaliser prochainement au rez de chaussée de la nouvelle copropriété rue des Ecoles.
- *Sécurité routière* : Mme Colette Clément signale qu'il convient d'améliorer par une meilleure signalétique le passage sous le pont Coulemaches.
Elle note également qu'un miroir pour une meilleure visibilité devrait être mis en place vers chez Mr Goy.

Séance levée à 23 h 20
Le Maire - Christian BRETIN

